

Des inégalités toujours plus d'actualité

La plupart des discussions autour des inégalités portent sur leurs déterminants. Mais les effets économiques et sociaux méritent également toute notre attention.

Les travaux sur les impacts sociétaux notamment ceux de Richard Wilkinson démontrent nettement les effets globaux de l'inégalité sur les sociétés¹. Que cela soit en termes de longévité, de santé, de violence, de réussite scolaire ou de mobilité sociale, il ressort une même tendance : les pays inégalitaires enregistrent de mauvaises performances. Les différences sont fortes : cinq fois plus de gens souffrent de maladie mentale dans les pays les moins égalitaires que dans les autres ; cinq fois plus sont emprisonnés ; six fois plus sont obèses. Et ceci n'est pas lié qu'à la pauvreté, c'est une question de cohésion.

Plus récemment, les économistes du Fonds monétaire international², ont montré que les inégalités sont défavorables à une croissance plus rapide et plus durable. Ils concluent qu'un faible niveau d'inégalités (après transferts) est généralement associé à une croissance plus forte et plus durable. Et au contraire, de fortes inégalités réduisent le taux de croissance moyen. Voir la question de la croissance comme indépendante de celle des inégalités est une erreur, notamment parce qu'elles rendent la croissance insoutenable. Cette étude suggère aussi que les plans d'austérité budgétaire menés depuis 2010 ont non seulement accru les inégalités, mais aussi nui à la soutenabilité de la croissance.

On est bien loin de l'idée qui a prédominé aux Etats-Unis jusqu'à la crise des subprimes selon laquelle les inégalités sont favorables à la croissance. Le débat retrouve une certaine vivacité aux Etats-Unis, comme le montrent E. Sommeiller et M. Price.

Frédéric Lerais

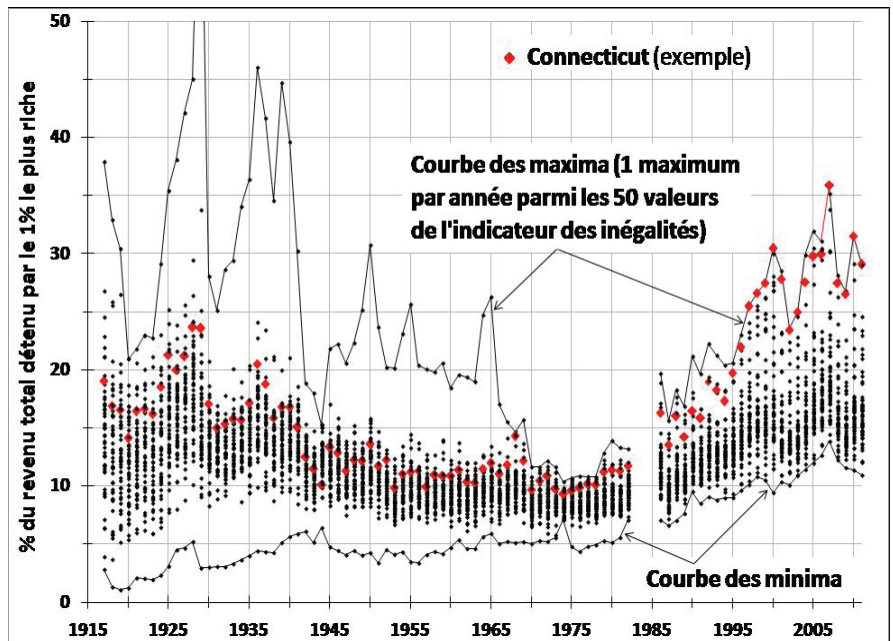
¹ The Spirit Level: Why Equality Is Better for Everyone (Penguin)

² Andrew Berg, Jonathan D. Ostry & Charalambos G. Tsangarides (2014), « Redistribution, inequality, and growth », *Staff discussion note*, n° 14/02, février.

De la Californie au Connecticut Recrudescence des inégalités

Aux États-Unis, le débat sur les inégalités sociales attire de nouveau l'attention des élus, se propage dans les médias et gagne l'opinion publique sensible à une répartition plus équitable des richesses. Au niveau national, l'évolution des hauts revenus est désormais bien connue depuis les travaux pionniers des économistes Thomas Piketty et Emmanuel Saez¹ en 2001 : s'agissant des 1 % les plus riches, leur part dans la richesse nationale débute à des niveaux très élevés dans la décennie 1910, oscillant autour du cinquième ; elle s'affaisse de manière remarquable des années 1930 à la décennie 1970 ; et renoue par la suite à son niveau initial. Au fil d'un siècle d'histoire, il en ressort une courbe en forme d'arche renversée.

Graphique 1. Part des hauts revenus. Écarts intra- et inter-régionaux, 1917-2011



Source : Sommeiller E., Price M. (2014)

Note : De 1982 à 1985, l'administration fiscale américaine n'a pas publié les statistiques de revenu par état.

Lecture : Pour une année donnée, chaque point représente un état. D'entre les 50 états, c'est dans le Connecticut que la part du revenu étatique détenue par les 1% les plus riches est la plus élevée en 2011. Cet état se situe sur la courbe des maxima pendant quatre années consécutives entre 1997 et l'an 2000, de nouveau en 2002 et 2003, puis à la fin de la décennie 2000.

De nouvelles données de panel² viennent compléter la carte des inégalités sociales. Elles évaluent les inégalités dans le haut de la distribution des revenus (le dernier décile) pour chacun des 50 états américains de 1917 à 2011, selon la méthodologie que Piketty et Saez

(2001) ont appliquée au pays dans son ensemble. La version régionale fait ressortir quelques traits saillants qui restituent, en partie tout au moins, divergences et similitudes entre états, mesures à l'appui.

1917-2011 : La tendance nationale transcende les régions

Le graphique 1 illustre l'évolution des inégalités mesurées par la part du revenu total détenue par les contribuables qui appartiennent aux 1% les plus aisés.

Pour une année donnée, la moyenne nationale est éclatée en autant d'états qui la composent. Cette illustration graphique permet de dégager la tendance d'ensemble et de lui ajouter une dimension à la fois intra-régionale (un état sur plusieurs années comme le Connecticut indiqué en points rouges) et inter-régionale (plusieurs états sur une année).

Du point de vue de l'analyse intra-régionale, deux résultats ressortent. D'une part, les courbes des états épousent sensiblement celle de l'agrégat national. Autrement dit, les mécanismes agissant sur les inégalités sociales au cours du temps ne dépeignent pas les spécificités d'un seul état. Ils s'observent auprès de tous. En particulier, les effets de l'industrie financière sur les disparités de revenu ne se concentrent plus uniquement dans ses trois états d'origine (New York, New Jersey et Connecticut), mais touchent aujourd'hui la vaste étendue du pays. D'autre part, la hiérarchie des états n'est pas entièrement renversée au cours du temps. Les revenus se concentrent toujours dans les états du Nord-Est. Après cette région arrivent en tête du classement les états de la région de l'Ouest depuis le milieu des années 1990, alors qu'ils occupaient la dernière position jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale.

1929-1979 : Des politiques sociales qui compressent tout

Du point de vue inter-régional, le graphique 1 fait apparaître un écrasement frappant de la distribution des revenus entre états de la Grande Dépression à la fin des années 1970. De 1945 à 1982, la courbe des minima et celle des maxima se rapprochent considérablement de la ligne horizontale de 10%. Les explications sont à chercher du côté des politiques sociales qui caractérisent cette période : New Deal des années 1930 ; forte progressivité de l'impôt d'après-guerre ; renforcement du pouvoir de négociation des salariés, favorable à de meilleurs salaires ; instauration et développement de Medicare et Medicaid, les assurances santé des retraités et des ménages pauvres, dans les années 1960 ; périodes de régulation financière ; etc. Combinées, ces politiques sont parvenues à comprimer les inégalités de revenu à la fois par état et entre états. Ce sera l'une des grandes leçons du XX^e siècle : niveler les inégalités de revenu par région et entre régions,

et atteindre une croissance économique soutenue sont deux objectifs conciliables.

1979-2007 : Les disparités se creusent

La dynamique inverse se met en route par la suite : la part de la croissance totale des revenus attribuée aux 1% les plus riches augmente dans chacun des 50 états entre 1979 et 2007. Dans quinze états, le pourcentage le plus aisé capte entre 50% et 84% de la croissance totale du revenu (entre 1979 et 2007) : l'Arizona (84%), l'Oregon, le Nouveau Mexique, Hawaii, la Floride, l'état de New York, l'Illinois, le Connecticut, la Californie, l'état de Washington, le Texas, le Montana, l'Utah, la Caroline du Sud et la Virginie occidentale. Dans les dix états où une moindre part de la croissance (entre 1979 et 2007) est prélevée par les 1%, cette part s'échelonne entre un quart en Louisiane et un bon tiers en Dakota du Nord. Dans quatre états (le Nevada, le Wyoming, le Michigan et l'Alaska), le revenu moyen des 99% restants a même subi une perte sèche.

Comment interpréter ce renversement de tendance ? Au niveau national, Saez et Piketty proposent une piste : le recul marqué de la progressivité du système fiscal durant la présidence Reagan des années 1980 et l'administration Bush de la décennie 2000. Au niveau régional, le déclin syndical dans la région du Midwest, dans les Rocheuses et dans la partie la moins industrialisée du Nord-Est aura expliqué en 30 ans l'essentiel des disparités de salaire entre cols bleus et cols blancs. Ces derniers se trouvent, en partie tout au moins, dans les 10% les plus riches en fin de cette période.

2008-2011 : Recrudescence après la Grande Récession

Indéniablement, la survenance de la crise financière de 2007-2008 a fait plonger les hauts revenus un temps durant. Éphémère, cette période de recul s'achève dès 2009. Au niveau national, Emmanuel Saez³ estime à 95% les fruits de la croissance totale remis aux mains des 1% des foyers les plus aisés entre 2009 et 2011. Au niveau régional, ce pourcentage se situe dans 33 états entre 60% comme dans le Maine et jusqu'à 100%. En 2011, ce sont les états du Connecticut et de New York qui concentrent les plus grands écarts de revenu, celui des 1% de quarante fois supérieur au revenu moyen des 99% restants. Dans les états moins inégalitaires, le revenu des 1% représente entre 12 (Hawaii) et 17 fois (Kentucky) celui des 99%.

À l'intérieur du 1% le plus élevé, (et a fortiori au sein des 10 % les plus riches) les disparités sont très prononcées. Le dernier dix-millime répartit la distribution des revenus en 10 000 groupes de taille égale (plutôt qu'en 100 groupes de taille égale avec le dernier pourcentage). En 2011, les 0,01% des foyers les plus riches ont en moyenne dé-

claré 6,5 millions de dollars de revenu dans le Mississippi (contre 0,5 million pour les 1% les plus aisés) et 57,1 millions dans le Connecticut (contre 2,2 millions alloués aux 1%, toute chose égale par ailleurs).

L'évolution des inégalités sociales depuis 2007 traduit, entre autres, les attaques, plus virulentes aujourd'hui qu'avant la Grande Récession, contre les institutions du marché du travail. La bataille très médiatisée du gouverneur du Wisconsin Scott Walker contre les conventions collectives s'est suivie de cas similaires dans une quinzaine d'états. Une vingtaine d'autres a commencé à appliquer le modèle sudiste du « right-to-work state » caractérisé par une répression syndicale particulièrement harassante, dont deux états, le Michigan et l'Indiana pourtant éloignés de la région Sud, l'ont adopté entièrement en 2012. Parmi les principaux acteurs jouant un rôle moteur dans l'accélération de cette tendance, le lobby ALEC (*American Legislative Exchange Council*) réunit régulièrement les élus parlementaires locaux (au niveau des états) et les grandes firmes multinationales américaines afin de rédiger et proposer une législation locale favorable aux em-

ployeurs. Plus récemment, les élus municipaux sont à leur tour ciblés.

Cette répartition inégale des richesses pèse sur la croissance économique du pays. L'évolution asymétrique du partage des revenus aux dépens des salariés restaure de manière efficace les marges des entreprises et leur rentabilité. Pour autant, les liquidités abondantes des firmes américaines, sans financer de nouveaux investissements productifs, servent au versement de dividendes et aux rachats d'actions dont les niveaux atteignent des sommets record aux États-Unis. Une telle situation n'a rien de fatal. Puisque « l'économie du 1% » s'observe dans chaque état, chaque état peut se saisir, ou pas, des problèmes qu'elle soulève.

Estelle Sommeiller

¹ Piketty T., Saez E. (2001), "Income Inequality in the United States, 1913-1998", NBER Working Paper 8467.

² Sommeiller E., Price M. (2014), The Increasingly Unequal States of America: Income Inequality by State, 1917 to 2011. Economic Analysis and Research Network (EARN) Report, www.epi.org/publication/unequal-states. Les tableaux sont disponibles en ligne sur go.epi.org/top-incomes et bientôt sur le site [The World Top Incomes Database](http://TheWorldTopIncomesDatabase.com).

³ Saez E. (2012), Striking It Richer: The Evolution of Top Incomes in the United States. Unpublished working paper, March. <http://goo.gl/Eqw5r>

IRES • Biblio

Chronique Internationale de l'IRES Numéro 145 – Mars 2014

Etats-Unis

Résurgence des luttes sociales et renouvellement des stratégies syndicales

Catherine Sauviat

Canada

Le projet de loi C-377 : transparence financière ou programme antisynical ?

Thomas Collombat

Pays-Bas

Austérité et réformes structurelles : influence limitée du mouvement syndical

Marie Wierink

Belgique

Agents pénitentiaires, avocats et magistrats en grève contre l'austérité dans la justice

Vaïa Demertzis et Jean Faniel

International

Quand les statisticiens du travail définissent le travail

Pierre Concialdi

La Revue de l'IRES

Numéro spécial 78 – 2013/3

Conditions d'emploi, syndicalisme et dialogue social dans l'aide à domicile

Propos introductifs. Syndicalisme et dialogue social dans l'aide à domicile.

Emmanuel Puissant, Laurent Gardin et Nadine Richez-Battesti

Mise en visibilité statistique des emplois dans les services à la personne.

Florence Jany-Catrice

Les aides à domicile entre flexibilité et incomplétude du rapport salarial : conséquences sur le temps de travail et les conditions d'emploi.

François-Xavier Devetter et Djamel Messaoudi

Santé au travail et prévention des risques professionnels dans les associations d'aide à domicile.

Annie Dussuet

La construction des champs conventionnels dans les services à la personne : dynamiques et enjeux.

Marion Lefebvre

Dialogue social territorial : origines, enjeux et leviers d'action pour la qualité de l'emploi dans l'aide à domicile, à partir de deux études de cas.

Emmanuelle Puissant, Nadine Richez-Battesti et Francesca Petrella

Publications extérieures des chercheurs

Delahaie N., Duhautois R. (2013), « L'effet de l'intéressement sur l'évolution des salaires », *Connaissance de l'emploi*, n°108, Centre d'études de l'emploi, novembre.

Dufresne, A., Gobin, C., Maggi-Germain, N. (2014), De la négociation collective au dialogue social : l'influence de l'Union européenne sur la transformation des relations professionnelles, in Dufresne A., Maggi-Germain N. (eds), *Les relations professionnelles en Europe et en Amérique Latine*. Etudes de cas, Coll. Des sociétés, Presses Universitaires de Rennes, pp. 71-102.

Dufresne A., Gobin C. (2014), Union européenne : droit commercial contre droit social. Une menace forte sur l'exercice légal de la grève, in Dufresne A., Maggi-Germain N. (eds), *Les relations professionnelles en Europe et en Amérique Latine*. Etudes de cas, Coll. Des sociétés, Presses Universitaires de Rennes, p. 55-70.

Dufresne A., Maggi-Germain N. (2014) (eds), *Les relations professionnelles en Europe et en Amérique Latine*, Coll. Des sociétés, Presses Universitaires de Rennes, 200 pages.

Fagnani, J. (2014), Continuities and Changes, Tensions and Ambiguities: Childcare and Preschool Policies in France, in K. Hagemann, K. Jarausch, C. Allemand-Ghionda (Eds.), *Children, Families, and States, Time Policies of Child Care, Preschool and Primary Schooling in Europe*, Berghahn Books, New York, Oxford, pp. 175-195.

Fagnani, J. (2014), *Tagespflege in Frankreich*, rapport au Deutsches Jugendinstitut, DJI (Département 'Familie und Familienpolitik'), München, dans le cadre d'une comparaison financée par le DJI sur Allemagne, Danemark, France.

Fagnani, J. (2014), Rapport sur la France dans le cadre d'une étude comparative (coordonnée par l'institut ÖSB de Vienne) « *Collection of good practices on reconciliation of work, family and private life in EU Member States* » financée par l'European Institute for Gender Equality, EIGE.

Math A., Fagnani J. (2013) « Emplois et statuts atypiques : quelles protections sociales ? Présentation du dossier », *Revue française des affaires sociales* n°4-2013, octobre-décembre, pp.6-9.

Math A., Eydoux A., Sterdyniak H. (2014), *Un pacte irresponsable*, Note des Economistes Atterrés, mars.

Communications des chercheurs

Anne Dufresne

Fédération Sud Santé Sociaux. Intervention à la Conférence organisée dans le cadre de la formation de la Commission internationale. (Paris, 6 février 2014)

Centre for Advanced Study. International Workshop on labour and transnational action in times of crisis: from case studies to theory. Intervention «Euro-Unionism and Wage Policy». (Oslo, 27-28 février 2014)

Jeanne Fagnani

Caisse des Dépôts. Journée « Les politiques de la famille et du logement » organisée par l'Institut des Hautes Etudes de la Protection Sociale (IHEPS). Intervention « *La politique familiale allemande* ». (Paris, 16 janvier 2014)

Mairie de Paris. - Intervention à la Table ronde organisée par l'Observatoire des Familles Parisiennes de la Mairie de Paris, «Diversité des constellations familiales : quelles évolutions parisiennes ? Quelles aspirations des familles ?». (Paris, 3 février 2014)

Bourse du Travail. Intervention aux « Journées Intersyndicales Femmes » organisées par la CGT, la FSU, et l'Union syndicale Solidaires. (Paris, 20 mars 2014)

Adelheid Hege

Institut du travail de Bordeaux. Colloque « Les réformes de la représentation du personnel : esquisses ou œuvres achevées ? » Intervention avec Josepha Durringer : « Etude de

terrain et analyse d'accords collectifs de droit syndical : l'influence de la loi du 20 août 2008 dans les entreprises ». (Bordeaux, 14 mars 2014).

Marcus Kahmann

CGT. Intervention avec Christian Dufour et Adelheid Hege sur le thème « Les effets de la loi l'août 2008 sur la réforme de la représentativité : renseignements d'une étude de terrain ». (Montreuil, 5 mars 2014)

IRES-WSI. Intervention sur le thème « Les effets de la loi d'août 2008 sur la réforme de la représentativité dans les grands groupes français ». (Dusseldorf, 12 mars 2014)

Institut du travail. Colloque « Les réformes de la représentation du personnel : esquisses ou œuvres achevées ? ». Intervention avec Josepha Durringer « Etude de terrain et analyse d'accords de droit syndical : l'influence de la loi du 20 août 2008 ». (Bordeaux, 14 mars 2014)

Frédéric Lerais

Haut conseil du financement de la protection sociale. Intervention avec O. Chagny « évolution du coût du travail et des marges en Europe ». (Paris, 15 janvier 2014)

Forum syndical Franco-Allemand. Intervention « L'emploi des jeunes en France et en Allemagne ». (Paris, 28-29 janvier 2014)

CESE. Les entretiens de l'IRES « Europe et syndicats ». Ouverture et présentation de « La dimension sociale de la nouvelle gouvernance européenne ». (Paris, 6 février 2014)

Séminaire IRES-WSI. Introduction-Présentation de l'IRES et Le marché du travail en France. (Dusseldorf 11-12 mars 2014)

Antoine Math

GEPP (Genre, emploi et politique publique). Séminaire. Séance sur la construction européenne. Intervention sur « Congés et modes de gardes : état d'avancement du 'paquet réconciliation' : directives 'maternité' et 'congés parentaux', objectifs de Barcelone sur l'accueil des jeunes enfants ». (Paris, 13 mars 2014)

Jean-Marie Pernot

UD CGT du Var. intervention à la table ronde sur « les enjeux du syndicalisme ». (La Seyne sur mer, 17 janvier 2014)

IRES-ISST-IDHE. Journée d'étude « la représentativité patronale en question ». Intervention « les enjeux de reconnaissance de représentativité patronale au niveau national interprofessionnel ». (Bourg la Reine, 22 janvier 2014).

UD CGT de l'Isère. Congrès départemental. Interventions dans deux tables rondes : « Le sens du travail et l'émancipation des travailleurs » ; « La démocratie sociale et la démocratie syndicale ». (Grenoble, 28 janvier 2014)

CESE. Entretiens de l'IRES « Europe et syndicats ». Présentation d'un article transversal de la *Chronique internationale*, n° spécial (Paris, 6 février 2014)

CGT Région Languedoc Roussillon. Communication « Enseignements du premier tour des élections de représentativité 2009-2012 ». (Cap d'Agde, 20 février 2014)

Udo Rehfeldt

CESE. Entretiens de l'IRES « Europe et syndicats ». Intervention sur le cas italien. (Paris, 6 février 2014)

Institut syndical européen, ETUI. Conférence 2014 de l'EWPPC « Élargir les horizons : la représentation des travailleurs aux conseils d'administration ou de surveillance à travers l'Europe ». animation d'une séance plénière. (Bruxelles, 18-19 février 2014)

Séminaire commun IRES-WSI. Intervention avec Catherine Vincent sur « les nouvelles règles de représentativité syndicale en France ». (Düsseldorf, 11-12 mars 2014)

Estelle Sommeiller

Université de Hartford. The Connecticut Mirror. Conférence locale sur le thème « Small State, Big Debate : Inequality ». Intervention par visio-conférence, panéliste « Handing Off The Baton – Generational Changes in Connecticut's Workforce ». (Hartford, 29 avril 2014)

La Lettre de l'IRES - Publication trimestrielle
16, bd du Mont d'Est 93192 Noisy Le Grand, Cedex
Directeur de la publication : Bernard Ibal
Responsable : Benoît Robin
Réalisation : Monique Jacquin
Louyot S.A. - Paris
Dépôt légal : 2^e trimestre 2014 - ISSN n°1145-1394

L'IRES soutient l'effort de recherche propre à chaque organisation syndicale en finançant des programmes établis par chacune d'elles. Ces travaux sont menés sous leur responsabilité, mais les résultats de ces recherches sont mis à la disposition de l'ensemble du mouvement syndical. Dans cette rubrique, nous vous présentons les travaux remis à l'IRES dans le cadre de ces conventions de recherche au cours des derniers mois, qu'il est possible de retrouver sur www.ires.fr.



Le contenu des accords d'entreprise portant sur l'aménagement du temps de travail

Marie Bouny
(MBSA Formation et Conseil)

Les finalités du droit de la durée du travail sont diverses. Il fut historiquement tourné vers l'intérêt du salarié en tant que vecteur de sa protection, de sa santé et de sa sécurité. Un autre objectif est cependant venu se greffer à cette fonction : la durée du travail a servi de levier à la politique de l'emploi et de politiques économiques. L'aménagement du temps de travail n'est cependant plus orienté par des objectifs de création d'emploi mais mis en relation avec la compétitivité et l'emploi. Certains prônent alors la flexibilité interne et un desserrement des contraintes qu'engendrent les régulations du temps de travail.

A cet égard, les législations relatives au temps de travail sont un laboratoire des transformations du droit et des relations collectives de travail. Ces législations attestent du déclin de la force obligatoire de la loi comme norme protectrice des salariés et de la montée en puissance d'un droit négocié au plus près des acteurs de l'entreprise. En raison de la grande latitude aujourd'hui offerte aux négociateurs de l'entreprise, ce niveau constitue un excellent cadre d'analyse des pratiques usitées en matière de temps de travail.

L'étude de la négociation d'entreprise sur l'aménagement du temps de travail permet de montrer, à partir de l'examen de 200 accords d'entreprise, pourquoi et comment les négociateurs ont mobilisé les différents dispositifs législatifs relatifs à l'organisation pluri-hebdomadaire du temps de travail, aux conventions de forfait, aux heures supplémentaires et aux comptes épargne-temps.

Le contenu des conventions ou accords collectifs d'entreprise révèle que les signataires de ces textes usent des possibilités de dérogations *in pejus* à la loi

offertes par le législateur et ce dans l'intérêt de l'entreprise et pour des besoins d'adaptation à une réalité de l'entreprise. Sans être proscrit, l'intérêt du salarié n'est pas celui qui apparaît le plus explicitement. Ainsi, cette étude atteste que les conventions collectives ne sont plus uniquement une source de droits pour les salariés. La thématique du temps de travail donne lieu au développement d'une négociation marquée par le « donnant-donnant ». Si les conventions collectives ont toujours pris en compte l'intérêt de l'employeur (égalité de la concurrence, recherche de la paix sociale), cette dimension est plus présente aujourd'hui et le lien est parfois fait explicitement avec la recherche de flexibilité.



La pratique des SMS des collégiens et lycéens

Josie Bernicot
(Université de Poitiers-CNRS)

Le travail réalisé est présenté en deux chapitres : le premier concerne les SMS et l'orthographe chez des collégiens de 11-12 ans et le second concerne le rôle de l'âge de l'expertise et du genre sur la longueur, la structure et la fonction sociale des SMS chez des collégiens et lycéens de 13 à 18 ans.

Chapitre 1 - Le lien entre le niveau des élèves en orthographe et leur pratique des SMS n'est pas clair et fait l'objet de nombreuses questions de la part des enseignants, des parents et des médias. Un corpus de 5 000 SMS produits dans la vie quotidienne par des collégiens de 6ème et de 5ème (n=19, 11-12 ans) a été constitué. Les participants n'ont jamais possédé ou utilisé de téléphone mobile avant le début de l'étude ; leurs SMS sont recueillis pendant un an tous les mois. Les SMS sont caractérisés par la densité de textismes en distinguant ceux en accord avec le code traditionnel (ex : mé pour mais) et ceux en rupture avec ce code (ex : bsx pour bisous). Le niveau en orthographe traditionnel est évalué par un test standardisé qui permet de distinguer orthographe d'usage

et orthographe de règle. On dispose aussi pour chaque participant des résultats scolaires en écrit traditionnel. Les résultats montrent que la corrélation entre niveau en orthographe traditionnel et la densité de textismes est variable, elle peut être : a) absente (textismes en accord avec le code traditionnel et orthographe), b) positive (textismes en rupture et orthographe d'usage en début de pratique des SMS) ou c) négative (textismes en rupture et orthographe de règle au bout d'un an de pratique des SMS). Globalement, les élèves forts ou faibles en écrit traditionnel au début du recueil de données restent respectivement forts ou faibles pendant un an quelle que soit leur pratique des SMS

Chapitre 2 - L'objectif est d'étudier un corpus de 1131 SMS produits en situation naturelle par 115 adolescents francophones âgés de 13 à 18 ans (issus du corpus sms4science de Fairon, Klein & Paumier, 2006). Les SMS sont recueillis par une méthode de redirection sur un serveur. On a analysé l'effet de l'âge, du genre (masculin/féminin) et de la pratique des SMS (récente et rare/ancienne et fréquence) sur la longueur des messages (nombre de caractères avec espaces et nombre de mots), leur structure dialogique (avec ou sans ouverture et clôture) et leur fonction (informationnelle/relationnelle). Pour la longueur, la supériorité des filles sur les garçons, habituellement mise en avant dans la littérature, est modalisée : elle existe surtout à 15-16 ans et uniquement pour les adolescents qui ont une pratique ancienne et fréquente. La structure dialogique des messages est différente de celle des interactions orales et écrites traditionnelles puisque 75% des messages n'ont pas la forme classique « ouverture+message+clôture » (l'ouverture et/ou la clôture étant manquantes). Pour les fonctions, on met aussi en évidence, comme pour les indices de quantité, une variation avec les caractéristiques du scripteur : la proportion de messages ayant une fonction relationnelle est supérieure à celle des messages ayant une fonction informationnelle uniquement pour les adolescents de 15-16 ans, les filles et les adolescents ayant une pratique des SMS ancienne et fréquente. Les résultats sont discutés par rapport aux spécificités qui permettent de définir le registre SMS par rapport au registre de la langue écrite traditionnelle



Les conditions du maintien des syndiqués CFDT au moment du départ en retraite

Georges Ubbiali, (Centre Georges Chevrier, CNRS/Université de Bourgogne)

Cette enquête sur les motivations des retraités pour le syndicalisme montre que les conditions du maintien de l'affiliation syndicale sont délicates et renvoient à la façon dans laquelle s'est effectuée l'adhésion à la CFTC-CFDT. Celles et ceux qui poursuivent leur affiliation (et engagement) syndicale après la retraite ont connu un fort parcours d'investissement au cours de leur vie professionnelle, ne se limitant pas à la sphère syndicale. Ils valorisent une forte prédominance idéologique au principe syndical, plus qu'un rapport instrumental, de défense de l'organisation.

S'ils développent une relation particulière à leur organisation syndicale, cette fidélité, en conséquence, n'est cependant pas à toute épreuve. Le syndicalisme retraité subit plusieurs contraintes qui viennent fragiliser le rapport au syndicat : notamment le sentiment d'une coupure avec le monde et le syndicalisme des actifs, la nécessité souvent ressentie de faire une pause (d'un temps plus ou moins variable) au moment de la survenue de la retraite ou encore, élément le plus déterminant, de surmonter un certain ostracisme socialement construit qui fait des retraités des vieux, avec toutes les images négatives associées au grand âge. A la condition de surmonter ces obstacles, alors l'adhésion devient envisageable et même revendiquée. Elle prend un sens très fort pour cette catégorie de syndiqués. Le maintien de l'affiliation syndicale participe d'une sociabilité spécifique aux retraités, favorisant ou

maintenant un réseau de rencontres et de loisirs.

S'y ajoute la forme spécifique que revêtent les activités syndicales pour ce type d'adhérents et de militants. En effet, face positive d'une certaine rupture avec l'univers des actifs (moins définitive qu'il n'y paraît d'ailleurs, au moins dans les premières années de la retraite), ces syndiqués déploient un syndicalisme dans l'espace de la cité. Un syndicalisme détaché de la production, mais qui prolonge le statut salarial dans la proximité et l'innovation sociale, sur des domaines et terrains trop peu fréquentés par le syndicat, que ce soit (au-delà de la question centrale de la défense des retraites) la thématique de la santé, des transports ou les conséquences du vieillissement (dépendance, maison de retraites). C'est donc dans le cadre d'un syndicalisme qu'on peut qualifier de citoyen que les retraités déploient leurs activités et revendications ; lesquelles sont globalement en harmonie avec les valeurs confédérales, même si l'unanimité n'est pas de mise, dans cet espace de débats et de confrontations.

Les pratiques syndicales face aux discriminations liées à l'origine

Alexandra Poli, Louis Braverman (EHESS-CNRS)

Erigée comme principe incontournable et régulièrement rappelée dans toute une série de textes, de dispositifs, de procédures, etc., la non-discrimination n'en reste pas moins fragile et en tout cas controversée dans ses traductions pratiques. Cette étude propose de mettre en évidence les modalités selon lesquelles les militants syndicaux, par leur jugement, leurs postures, leurs actions contribuent à façonner la problématique et les pratiques syndicales face aux situations de discrimination fondées sur l'origine. Comment se positionnent-ils par rapport à l'engagement contre ce type de discrimination ? Comment s'en saisissent-ils au sein de leurs pratiques ? Cette étude porte sur les modes d'appropriation du principe anti-

discriminatoire à l'échelle du syndicat de la CFDT. Il ne consiste pas à évaluer l'action syndicale en matière de lutte contre les discriminations mais à cerner de la manière la plus fine possible la portée de ce débat en se mettant au plus près des subjectivités d'acteurs. Quelle place la thématique antidiscriminatoire occupe-t-elle au sein des revendications syndicales ? Comment permet-elle aux individus de réclamer des droits et de modifier des situations sociales ? Dans un contexte marqué par la crise financière, comment les discours sur les inégalités s'organisent-ils ?

L'approche adoptée ici a consisté à laisser les militants enquêtés dessiner leurs propres définitions et conceptions de ces enjeux. Le syndicat constitue un espace d'analyse au sein duquel se croisent, cohabitent et éventuellement s'opposent différents cadres de référence moraux, qui engagent des interprétations divergentes de l'exigence d'égalité opposables aux pratiques discriminatoires. Ce travail permet de poser une focale sur un critère, l'origine, autour duquel s'est fondée la définition du phénomène discriminatoire en France et qui a connu d'importantes transformations tant du point de vue des populations auxquelles il fait référence, que, de manière plus générale, de celui des débats qui le touchent directement comme ceux relatifs à la laïcité et à la place de l'islam dans la société française. Les conceptions militantes de l'action antidiscriminatoire s'inscrivent dans une dialectique entre d'un côté, une lutte globale contre toutes les formes de discriminations, et de l'autre, la focalisation sur un ou plusieurs critères. Ce large cadre interprétatif montre la puissance d'évocation du thème des discriminations et invite à y resituer les logiques d'action propres aux discriminations liées à l'origine. L'enquête s'est ainsi concentrée sur les processus de qualification de certaines inégalités de traitement en termes de discrimination ethno- raciale ou liée à l'origine et les pratiques syndicales qu'ils engagent. Sept types de pratiques syndicales sont analysés.

Pour se procurer ces travaux

CFDT - P. Dupré-Camus - 4 bd de la Villette 75955 Paris cedex 19 - Tel : 01.42.03.81.17 - pdupre-ca@cfdt.fr

CFE-CGC - Justine Vincent - 59/63, rue du Rocher 75008 Paris - Tel : 01.55.30.69.63 - justine.vincent@cfecgc.fr

CFTC - Anthony Ratier - 128 av. Jean Jaurès 93500 Pantin - Tel : 01.73.30.49.05 - aratier@cftc.fr

CGT - Fabrice Pruvost - 263 rue de Paris 93516 Montreuil cedex - Tel : 01.55.82.81.50 - f.pruvost@cgt.fr

CGT-FO - Sébastien Dupuch - 141 av. du Maine 75680 Paris cedex 14 - Tel : 01.40.52.83.39 - sdupuch@force-ouvriere.fr

UNSA-Education - Samy Driss - 87 bis, av. Georges Gosnat 94853 Ivry/Seine - Tel : 01.56.20.29.65 - samy.driss@unsa-education.org